

R.Ph.  
RESIDENCE DU RUANDA  
TERRITOIRE DE KIBUNGU

KIBUNGU, le 22 octobre 1959.-

OBJET:  
Feux de brousse



N\* 4198 /A.I.33/02/DM.-

72  
A Monsieur le Chef GACINYA F.  
KAZO.-

Chef,

Veuillez me faire connaître la suite  
que vous avez réservée à ma lettre 3117/A.I.30/03/P du  
17 août 1959.

L'Administrateur de Territoire,  
J. PETIT.,

---

Menyesha igisubizo wageneye ibaruwa  
yanjye n\* 3117/A.I.30/P nakwahdikiye tarki 17.8.1959.-

---

-K.D-  
RESIDENCE DU RUANDA  
TERRITOIRE DE KIBUNGU

Kibungu, le 17 Août 1959.-

PL  
N° 3117 /AI.30/03/P.

OBJET:  
Feux de brousse

Monsieur le Chef GACINYA  
à

K A Z O

Monsieur le Chef,

Veuillez me faire savoir qui a autorisé  
les feux de brousse à Gahororo et si les coupables  
ont été punis par le tribunal.-

L'Administrateur de Territoire.-  
PATIT .J.

Mbwira uwatanze uruhusa rwo gutwika Gahororo  
kandi unambwire niba abahatwitse Urukiko rwarabahanye.-

PROPOSITION DU GOUVERNEMENT  
PROPOSITION DE LA COUR D'APPEL  
GOUVERNEMENT DU CONGO BELGE

Le 10 novembre 1959.-

898

d  
—

6307 | A.I 33 | 02 | 07  
10. m. g

Demande d'annulation faite par la partie adverse,

—

WITNESS TO THE FACT NO 1108/A.I.33/02/DM.  
Date 10 November 1959.

Lequel document fait à Gakuroro, un  
certain institut membre de l'ordre des PITANZI, ministre  
et CHIEF du Gouvernement provincial d'Uvira le 11 novembre 1959  
10.0.00 au Tribunal n° 303 et au Proc. 133/59.-

Le Gref, Gouvernement.

—

La capitaine le chasseur,  
en sa qualité d'agent,

## Traduction

Suite lettre n° 4198/A.I.33/02/DM.

L'auteur de l'incendie de Gakuroro se nomme Rudahunga.  
Le chef Gakurinzire l'a traduit au Tribunal.  
Il a été condamné par le même Tribunal, ~~mais~~ dans le  
Registre des affaires, sur le n° 303/1959.